

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 119

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

CONCOURS FINANCIERS  
AUX COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES ET À  
LEURS GROUPEMENTS



PROGRAMME 119  
**Concours financiers aux collectivités territoriales et à  
leurs groupements**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Stanislas BOURRON

*Directeur général des collectivités locales*

Responsable du programme n° 119 : Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Pour la deuxième année consécutive, l'année 2021 a été marquée pour le programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » par les conséquences de la crise sanitaire. Les deux actions nouvellement créées en 2020 (action n°8 « concours exceptionnel masques » et action n°9 « DSIL exceptionnelle ») ont continué à faire l'objet d'un suivi particulier, ce qui a conduit les préfetures à maintenir un rythme de consommation soutenu et contribué à atteindre des niveaux d'engagement et de consommation élevés sur l'ensemble du programme.

En outre, les dotations d'investissement « classiques » du programme 119 ont continué de jouer un rôle déterminant dans le soutien aux projets des territoires. En 2021, le maintien d'un niveau élevé de dotations d'investissement a constitué un levier de la relance de l'économie, qui s'est également matérialisée par la forte hausse du nombre de projets soutenus par ces dotations, de 25 204 en 2020 à 29 160 en 2021 (soit + 15,7 %). Les actions n°1 « soutien aux projets des communes et groupements de communes » et n°3 « soutien aux projets des départements et des régions » regroupent respectivement la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR, 1,046 Md€), la dotation politique de la ville (DPV, 150 M€), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL, 570 M€) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID, 212 M€).

Malgré les difficultés résultant de la crise sanitaire et de la conjoncture économique, la mobilisation des services déconcentrés a conduit à consommer plus de **2,2 milliards d'euros d'AE** de dotations de soutien à l'investissement (dont 375 M€ au titre de la DSIL exceptionnelle), auxquelles s'ajoutent 94 M€ au titre du remboursement partiel des masques. Comme l'an passé, le programme 119 a donc participé à l'effort de lutte contre les effets de la crise sanitaire et de relance de l'activité. Cette action se poursuivra en 2022.

Le programme 119 assure également la compensation des charges supportées par les collectivités territoriales à la suite d'un transfert, d'une création ou d'une extension de compétences au travers des dotations de décentralisation. Ces dotations sont regroupées au sein des actions n°2 « dotation générale de décentralisation des communes », n°4 « dotation générale de décentralisation des départements », n°5 « dotation générale de décentralisation des régions » et n°6 « dotation générale de décentralisation - concours particuliers ».

Ainsi, le programme 119 poursuit deux objectifs principaux : d'une part, accompagner, grâce aux dotations d'investissement, les projets des territoires dans une logique d'effet de levier et, d'autre part, compenser, à travers les dotations de décentralisation, les charges transférées aux collectivités dans le cadre de la décentralisation ou les pertes de produit fiscal induites par des réformes des impôts locaux.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### **OBJECTIF 1 : Promouvoir les projets de développement local, en assurant un équilibre entre maximisation de l'effet de levier et concentration des fonds sur des projets structurants pour les collectivités**

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de projets bénéficiant d'un effet de levier optimisé

INDICATEUR 1.2 : Pourcentage de projets financés par la DETR et la DSIL concourant à la transition écologique

INDICATEUR 1.3 : Délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet

INDICATEUR 1.4 : Effet de levier de la DSIL

INDICATEUR 1.5 : Effet de levier de la DPV

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF**

1 – Promouvoir les projets de développement local, en assurant un équilibre entre maximisation de l'effet de levier et concentration des fonds sur des projets structurants pour les collectivités

**INDICATEUR mission****1.1 – Pourcentage de projets bénéficiant d'un effet de levier optimisé**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
% de projets dont le taux de subvention au titre de la DETR se situe entre 25% et 35%	%	37,73	43,35	55	Sans objet	42	55

**Commentaires techniques**

Source des données : préfectures

Explications sur la construction de l'indicateur : Les informations du premier indicateur sont établies à partir d'une comptabilisation du nombre d'opérations subventionnées se situant dans une fourchette de taux de subvention compris entre 25 % et 35 % du montant total du projet. L'objectif fixé est adressé aux préfectures. L'indicateur a été calculé à partir des 102 bilans des projets communiqués par les préfectures de département.

**INDICATEUR****1.2 – Pourcentage de projets financés par la DETR et la DSIL concourant à la transition écologique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
% de projets soutenus par la DETR ou la DSIL concourant à la transition écologique (portant notamment sur la rénovation thermique des biens des collectivités, le développement des énergies renouvelables, le recyclage des déchets, les transports)	%	25,09	22,48	35	27,5	22,74	35

**Commentaires techniques**

Source des données : préfectures

Explications sur la construction de l'indicateur : il s'agit du pourcentage que représente le volume des subventions accordées à des projets concourant à la transition écologique sur le volume total des engagements notifiés au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équilibre des territoires ruraux (DETR). L'indicateur a été calculé sur la base de 24 719 projets.

**INDICATEUR****1.3 – Délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai séparant la décision de subvention au titre de la DETR de la fin de la réalisation du projet	mois	18,24	16,94	24	24	23,08	24

## Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | Objectifs et indicateurs de performance

### Commentaires techniques

Source des données : préfectures.

Explications sur la construction de l'indicateur :

L'indicateur représente le délai moyen écoulé entre la date d'attribution de la subvention (avant le commencement des travaux) et la date de clôture qui correspond au versement du solde de la subvention (après achèvement des travaux) pour les opérations soldées durant l'année au titre de la DETR. L'indicateur a été calculé à partir des données communiquées par 90 départements via la plateforme Orip.

Les articles R. 2334-28 et R. 2334-29 du code général des collectivités territoriales prévoient que le bénéficiaire d'une subvention dispose d'un délai de deux ans pour commencer l'opération à compter de la notification de la subvention (pour des opérations pouvant être réalisées à brève échéance, le préfet peut cependant fixer un délai inférieur) et d'un délai de quatre ans à compter de la déclaration de commencement des travaux pour réaliser l'opération (exceptionnellement, ce délai peut être prorogé de deux ans par décision du préfet).

## INDICATEUR

### 1.4 – Effet de levier de la DSIL

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Effet de levier de la DSIL		4,85	4,42	4,5	4,5	4,27	4,5

### Commentaires techniques

Source des données : préfectures

Explications sur la construction de l'indicateur : Les données de l'indicateur sont établies à partir d'une comptabilisation du montant annuel de l'investissement total des projets subventionnés au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), par l'ensemble des préfets de région, et du montant annuel total des subventions accordées par ceux-ci. Le premier chiffre est divisé par le second pour obtenir l'effet de levier annuel de la dotation. L'indicateur a été calculé à partir des 17 bilans des projets complétés par les préfectures de région.

## INDICATEUR

### 1.5 – Effet de levier de la DPV

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Effet de levier de la DPV		3	2,9	3	3	3,1	3

### Commentaires techniques

Source des données : préfectures

Explications sur la construction de l'indicateur : Les données de l'indicateur sont établies à partir d'une comptabilisation du montant annuel de l'investissement total des projets subventionnés au titre de la dotation politique de la ville (DPV), par l'ensemble des préfets, et du montant annuel total des subventions accordées par ceux-ci. Le premier chiffre est divisé par le second pour obtenir l'effet de levier annuel de la dotation.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur n° 1.1 mesure la proportion de projets qui ont bénéficié d'un taux de subvention au titre de la DETR compris entre 25 % et 35 %. Cette fourchette correspond au souhait de l'État de s'assurer d'un niveau de soutien pertinent, évitant la dispersion comme la concentration excessive des subventions.

En 2021, la proportion de projets subventionnés par la DETR ayant bénéficié d'un taux de subventionnement compris entre 25 % et 35 % est de 42 %. Ce chiffre est pour l'instant estimatif et ne sera connu avec exactitude qu'une fois que le retraitement de l'ensemble des projets engagés en 2021 aura été finalisé. Ainsi, la proportion de projets subventionnés par la DETR ayant bénéficié d'un taux de subventionnement compris entre 25 % et 35 % est susceptible d'évoluer.

Ce chiffre (provisoire) de 42 % est en légère baisse par rapport à l'année précédente (43,35% en 2020, après 37,73% en 2019, 44,89 % en 2018, 49,92 % en 2017, 50,17 % en 2016 et 51,34 % en 2015) et se situe en-deçà du niveau cible, fixé à 55%. Cette évolution traduit la volonté des préfets de département de concentrer leur soutien sur un nombre réduit de projets tout en subventionnant des projets de moins grande ampleur que ceux qui font l'objet du soutien de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), attribuée par les préfets de région. En outre, les préfets de département agissent, dans l'attribution de la DETR, dans le cadre des orientations définies par les commissions départementales composées de maires et de présidents d'EPCI éligibles à la DETR ainsi que de parlementaires (quatre au maximum). Ces commissions fixent les catégories d'opérations prioritaires, les taux de subvention minimaux et maximaux applicables à chacune de ces catégories et formulent un avis sur tous les projets de subvention supérieurs à 100 000 €.

L'écart entre la réalisation et l'objectif fixé a conduit à questionner les taux cibles de 25 à 35 % retenus. En effet, cette cible ne permet que de mesurer partiellement les effets de dispersion ou de concentration des subventions, une très vaste majorité des projets se situant dans une fourchette légèrement plus large, de 20 à 40%. Le choix a donc été fait, pour 2022, de retenir un cible de 85 % des projets dont le taux de subvention est compris entre 20 et 50%.

L'**indicateur 1.2** porte sur le pourcentage de projets financés par la DETR et la DSIL concourant à la transition écologique. En 2021, 22,74 % des engagements notifiés au titre de la DETR et de la DSIL concourent à la transition écologique, valeur en légère baisse par rapport à 2020 (25,78 %). Ces projets portent sur la rénovation thermique des biens des collectivités, le développement des énergies renouvelables, le recyclage des déchets ou encore la mobilité. L'indicateur a été calculé sur la base de 24 719 projets pour lesquels les remontées d'information des préfetures étaient exploitables. Il contribue également au volet performance du budget vert.

Concernant la DSIL, la part des projets contribuant à la transition écologique connaît une augmentation, passant de 44,4 % à 49 %, si l'on tient compte des opérations inscrites dans la catégorie de recensement « environnement », « mobilité » et dans des contrats de ruralité comprenant un volet transition énergétique. Il est en nette hausse par rapport à l'année précédente (44,4% et 45% en 2019). La création de la DSIL exceptionnelle fin 2020 (375 M€ engagés en 2021), dont l'une des thématiques prioritaires est la transition écologique mais aussi de la DSIL et de la DSID dédiées à la rénovation thermique dans le cadre du plan de relance, n'ont ainsi pas eu d'effet d'éviction sur le financement des opérations vertes par la DETR et la DSIL dites « classiques ».

Sur la DETR, 20,22% des projets sont recensés dans la catégorie « environnement ». Les données n'étant pas entièrement fiabilisées, ce chiffre est susceptible d'évoluer lorsque les résultats définitifs seront connus. Il s'agit toutefois d'une mesure relativement restrictive des projets concourant à la transition écologique, des projets contribuant à la transition écologique pouvant en effet être rattachés à plusieurs catégories de remontées des projets. En 2020, la catégorie de recensement « environnement » regroupait 15,57 % des projets. La part des projets concourant à la transition écologique est donc en hausse de 4,65 points, là aussi malgré l'attribution en 2021 de la DSIL exceptionnelle et de la DSIL « rénovation thermique ».

L'**indicateur 1.3** porte sur le délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet subventionné au titre de la DETR. En 2021, il est de 23,94 mois contre 16,94 mois en 2020.

Cet allongement résulte du prolongement des conséquences de la crise sanitaire pendant l'exercice et de la conjoncture économique internationale: les pénuries de matériaux et de matières premières ont également entraîné des retards de travaux, et donc de transmission des pièces justificatives de paiement par les collectivités. Le délai moyen reste néanmoins en dessous de la cible, ce qui montre la capacité de l'État à sélectionner les projets d'investissement murs parmi ceux qui sont présentés et portés par les collectivités locales.

Quelques données départementales étant encore manquantes, la valeur de cet indicateur pourrait légèrement varier.

L'**indicateur 1.4** mesure l'effet de levier de la DSIL, qui correspond au rapport entre le coût total des opérations subventionnées et le montant total des subventions attribuées. En 2021, il s'élève à 4,27 (4,42 en 2020). Cela signifie que pour 1 € de subvention accordée par les préfets au titre de la DSIL, 4,27 € de projets ont été financés. Comme en 2020, cette légère baisse s'inscrit dans le contexte sanitaire qui a continué d'affecter l'investissement des collectivités en 2021. Cela peut également traduire une volonté des préfets de légèrement augmenter les taux de subvention accordés, dans une logique de relance de l'économie: le taux moyen de subvention au titre de la DSIL a ainsi légèrement progressé entre 2020 (22,8 %) et 2021 (23,4 %).

L'**indicateur 1.5** mesure l'effet de levier de la DPV, qui correspond au rapport entre le coût total des opérations subventionnées et le montant total des subventions attribuées. Il atteint 3,10 en 2021 (contre 2,90 en 2020), et dépasse donc la cible établie lors du PAP 2021 pour cet indicateur, correspondant à la réalisation 2018. L'effet combiné de la hausse du nombre de projets et du coût moyen des projets permet d'expliquer la progression de l'indicateur en 2021. En effet, après une légère baisse de l'effet de levier de la DPV en 2020 liée au ralentissement des investissements dans le contexte d'apparition de la crise sanitaire, les engagements de la DPV ont retrouvé leur niveau d'avant-crise en 2021.

## Présentation des crédits

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes	51	1 829 279 990 1 618 892 104	<b>1 829 279 990</b> <b>1 618 892 156</b>	1 829 279 990
02 – Dotation générale de décentralisation des communes		134 389 284 135 369 774	<b>134 389 284</b> <b>135 369 774</b>	134 389 284
03 – Soutien aux projets des départements et des régions		211 855 969 399 616 132	<b>211 855 969</b> <b>399 616 132</b>	211 855 969
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 737 281 265 722 893	<b>265 737 281</b> <b>265 722 893</b>	265 737 281
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		1 206 389 413 1 206 342 761	<b>1 206 389 413</b> <b>1 206 342 761</b>	1 206 389 413
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers		253 612 266 270 785 525	<b>253 612 266</b> <b>270 785 525</b>	253 612 266
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques		80 000 000 93 675 654	<b>80 000 000</b> <b>93 675 654</b>	80 000 000
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle		377 401 038	<b>0</b> <b>377 401 038</b>	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>3 981 264 203</b>	<b>3 981 264 203</b>	<b>3 981 264 203</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+539 384 578 (hors titre 2)	+539 384 578	
Total des AE ouvertes		4 520 648 781 (hors titre 2)	4 520 648 781	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>51</b>	<b>4 367 805 881</b>	<b>4 367 805 932</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes		1 606 521 608 1 525 675 833	<b>1 606 521 608</b> <b>1 525 675 833</b>	1 606 521 608
02 – Dotation générale de décentralisation des communes		134 389 284 135 269 774	<b>134 389 284</b> <b>135 269 774</b>	134 389 284
03 – Soutien aux projets des départements et des régions		160 572 634 326 606 036	<b>160 572 634</b> <b>326 606 036</b>	160 572 634
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 737 281 265 722 893	<b>265 737 281</b> <b>265 722 893</b>	265 737 281
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		1 206 389 413 1 206 342 761	<b>1 206 389 413</b> <b>1 206 342 761</b>	1 206 389 413
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers		253 612 266 270 779 530	<b>253 612 266</b> <b>270 779 530</b>	253 612 266
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques		98 834 515	<b>0</b> <b>98 834 515</b>	0

## Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2021</i>			
	<i>Consommation 2021</i>			
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle		100 000 000 158 202 104	100 000 000 158 202 104	100 000 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>3 727 222 486</b>	<b>3 727 222 486</b>	<b>3 727 222 486</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+294 372 416 (hors titre 2)	+294 372 416	
Total des CP ouverts		4 021 594 902 (hors titre 2)	4 021 594 902	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>0</b>	<b>3 987 433 446</b>	<b>3 987 433 446</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes		1 829 279 990 1 669 414 727	1 829 279 990	1 829 279 990 1 669 414 727
02 – Dotation générale de décentralisation des communes	361	130 308 258 129 317 610	130 308 258	130 308 258 129 317 971
03 – Soutien aux projets des départements et des régions		211 855 969 319 203 567	211 855 969	211 855 969 319 203 567
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 580 794 265 540 499	265 580 794	265 580 794 265 540 499
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		913 730 621 913 683 638	913 730 621	913 730 621 913 683 638
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers		236 409 416 236 322 916	236 409 416	236 409 416 236 322 916
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques		134 221 476	0	0 134 221 476
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle		571 139 738	0	0 571 139 738
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>3 587 165 048</b>	<b>3 587 165 048</b>	<b>3 587 165 048</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>361</b>	<b>4 238 844 171</b>		<b>4 238 844 532</b>

### 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes		1 615 426 803 1 499 366 934	1 615 426 803	1 615 426 803 1 499 366 934
02 – Dotation générale de décentralisation des communes	361	130 308 258 129 370 706	130 308 258	130 308 258 129 371 068

## Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 119

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2020</i>			
	<i>Consommation 2020</i>			
03 – Soutien aux projets des départements et des régions		105 133 282 226 619 438	105 133 282	105 133 282 226 619 438
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 580 794 265 627 623	265 580 794	265 580 794 265 627 623
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		913 730 621 913 683 638	913 730 621	913 730 621 913 683 638
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers		236 409 416 236 322 916	236 409 416	236 409 416 236 322 916
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques			0	0
		129 062 614		129 062 614
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle			0	0
		9 491 324		9 491 324
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>0</b>	<b>3 266 589 174</b>	<b>3 266 589 174</b>	<b>3 266 589 174</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>361</b>	<b>3 409 545 193</b>		<b>3 409 545 554</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	361	0	51	361	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	361	0	51	361	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	4 238 844 171	3 981 264 203	4 367 805 881	3 409 545 193	3 727 222 486	3 987 433 446
Transferts aux ménages	240 000	0	0	0	0	166 170
Transferts aux entreprises	18 579 790	0	20 261 294	2 426 827	0	15 928 258
Transferts aux collectivités territoriales	4 195 704 310	3 981 264 203	4 338 958 064	3 389 053 481	3 727 222 486	3 962 051 415
Transferts aux autres collectivités	24 320 070	0	8 586 524	18 064 885	0	9 287 602
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>3 981 264 203</b>			<b>3 727 222 486</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+539 384 578			+294 372 416	
<b>Total*</b>	<b>4 238 844 532</b>	<b>4 520 648 781</b>	<b>4 367 805 932</b>	<b>3 409 545 554</b>	<b>4 021 594 902</b>	<b>3 987 433 446</b>

\* y.c. FdC et AdP

## Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

#### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/02/2021		516 424 430		98 430 973				
<b>Total</b>		<b>516 424 430</b>		<b>98 430 973</b>				

#### DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021						20 000 000		6 000 000
28/06/2021		27 594		27 594				
<b>Total</b>		<b>27 594</b>		<b>27 594</b>		<b>20 000 000</b>		<b>6 000 000</b>

#### LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021		42 932 554		201 913 849				
<b>Total</b>		<b>42 932 554</b>		<b>201 913 849</b>				

#### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>559 384 578</b>		<b>300 372 416</b>		<b>20 000 000</b>		<b>6 000 000</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes		1 829 279 990 1 618 892 156	1 829 279 990 1 618 892 156		1 606 521 608 1 525 675 833	1 606 521 608 1 525 675 833
02 – Dotation générale de décentralisation des communes		134 389 284 135 369 774	134 389 284 135 369 774		134 389 284 135 269 774	134 389 284 135 269 774
03 – Soutien aux projets des départements et des régions		211 855 969 399 616 132	211 855 969 399 616 132		160 572 634 326 606 036	160 572 634 326 606 036
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 737 281 265 722 893	265 737 281 265 722 893		265 737 281 265 722 893	265 737 281 265 722 893
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		1 206 389 413 1 206 342 761	1 206 389 413 1 206 342 761		1 206 389 413 1 206 342 761	1 206 389 413 1 206 342 761
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers		253 612 266 270 785 525	253 612 266 270 785 525		253 612 266 270 779 530	253 612 266 270 779 530
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques		80 000 000 93 675 654	80 000 000 93 675 654		98 834 515	98 834 515
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle		377 401 038	0 377 401 038		100 000 000 158 202 104	100 000 000 158 202 104
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>3 981 264 203</b>	<b>3 981 264 203</b>	<b>0</b>	<b>3 727 222 486</b>	<b>3 727 222 486</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+539 384 578	+539 384 578		+294 372 416	+294 372 416
Total des crédits ouverts	0	4 520 648 781	4 520 648 781	0	4 021 594 902	4 021 594 902
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>4 367 805 932</b>	<b>4 367 805 932</b>	<b>0</b>	<b>3 987 433 446</b>	<b>3 987 433 446</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+152 842 849	+152 842 849		+34 161 456	+34 161 456

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	3 896 824 171	3 896 824 171	0	3 722 782 454	3 722 782 454
Amendements	0	+84 440 032	+84 440 032	0	+4 440 032	+4 440 032
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>3 981 264 203</b>	<b>3 981 264 203</b>	<b>0</b>	<b>3 727 222 486</b>	<b>3 727 222 486</b>

L'amendement n°1617, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, a créé au sein de la dotation générale de décentralisation des communes, une **dotation de compensation** correspondant à un transfert du réseau routier au profit de l'**Eurométropole de Strasbourg**, pour un montant de **4 055 922 € en AE=CP**.

## Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | Justification au premier euro

L'amendement n°910, adopté en première lecture au Sénat, a opéré sur cette nouvelle dotation un abondement complémentaire de **+25 104 € en AE=CP**. L'amendement a également ouvert **+118 787 € en AE=CP** afin de financer à titre pérenne le droit à compensation du syndicat mixte EPIDOR au titre de la **dotation générale de décentralisation domaine public fluvial** (DGD concours particuliers), et **+84 063 € en AE=CP** afin de compenser le transfert de 2 ETP au titre du **concours aux ports maritimes** (DGD concours particuliers).

Enfin, l'amendement n°1232, adopté en seconde lecture à l'Assemblée nationale, intègre une hausse de **+80 M€ en AE au titre du remboursement partiel de l'achat de masques par les collectivités territoriales**. Cet amendement a également permis d'intégrer une majoration non pérenne de **+156 156 € en AE=CP** au profit de la **dotation générale de décentralisation des départements**.

### RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	159 250 568	159 250 568	0	149 088 899	149 088 899
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-159 250 568	-159 250 568	0	-149 088 899	-149 088 899
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En 2021, la **réserve de précaution** initiale sur le programme 119 s'élevait à **159,3 M€ en AE et 149,1 M€ en CP**. Elle a été calculée, comme en 2020, sur le fondement d'un taux de 4 % incluant l'ensemble des dotations du programme :

- En AE, une répartition entre les deux BOP proportionnelle au poids de chacun dans le programme : 84,8 M€ pour le BOP n°1 et 74,4 M€ pour le BOP n°2. Le niveau de gel de la DETR est le même qu'en 2020 (32,2 M€) car cette dotation a été réformée par la loi de finances pour 2021. Les crédits dédiés au remboursement des masques portent une fraction du gel (3,7 M€) à hauteur de leur poids dans le total des crédits gelés. La DPV est exonérée de gel. Ainsi, le montant correspondant au gel de la DPV est porté par la DSIL (gel à hauteur de 38,1 M€) et par la part projets de la DSID (11 M€). Dans le BOP n° 2, c'est la DGD communale « SCHS », habituellement versée après dégel annuel en fin d'exercice, qui porte l'intégralité du gel.
- En CP, une répartition entre les deux BOP également proportionnelle à leur poids respectif dans le programme : 74,7 M€ pour le BOP n°1 et 74,4 M€ pour le BOP n°2, sur la DGD communale « SCHS ». Les dotations d'investissement du BOP n°1 portent chacune une fraction du gel en fonction de leur volume respectif : 37,8 M€ sur la DETR, 22,4 M€ sur la DSIL, 5,5 M€ sur la DPV et 4,8 M€ sur la DSID. Il en est de même des CP ouverts pour la DSIL exceptionnelle (4,3 M€).

**La réserve de précaution a été libérée entièrement le 15 novembre 2021).** Ces crédits ont été utilisés :

- pour le paiement intégral de la **DGD « SCHS »** (à hauteur de 74,4 M€ en AE=CP des crédits dégelés) ;
- pour le **remboursement par l'État des derniers dossiers d'achat de masques** par les collectivités territoriales (3,6 M€ en AE) ;
- pour la couverture du besoin complémentaire au titre des dotations liées au pacte productif (2,2 M€ en AE) ;
- l'intégralité du gel en CP porté par le BOP 1, soit 74,7 M€, a été mobilisée pour financer les besoins complémentaires en CP au titre de la **DSIL exceptionnelle** ;
- pour le versement d'une partie du reliquat de 115 M€ non ouvert en LFI pour le **fonds de stabilisation** des départements mais prévu par l'accord de méthode État/départements de décembre 2020 ;

Les **mouvements de fongibilité interne** au cours de 2021 sont intervenus de la façon suivante :

**En AE**, le reliquat de la dotation forfaitaire – titres sécurisés (DTS) de 5 716 000 € a été utilisé pour abonder le fonds de stabilisation des départements.

**En CP**, la sous-exécution de la DTS a permis de financer les besoins au titre de la compensation du pacte productif (2,2 M€) ainsi que les besoins complémentaires au titre de la DSIL exceptionnelle (3,5 M€). Des mouvements de fongibilité ont également eu lieu entre les crédits des différentes dotations d'investissement, au niveau des SGAR principalement et à destination de la DSIL exceptionnelle.

**Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements**

Programme n° 119 | Justification au premier euro

***Dépenses pluriannuelles***

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>4 520 648 781</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>4 021 594 902</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>4 367 805 932</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>3 987 433 446</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>1 505 579 854</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>152 842 849</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>2 481 853 592</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>4 985 104 358</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) <b>4 985 104 358</b></b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>1 505 579 854</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>3 479 524 504</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>4 367 805 932</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>2 481 853 592</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>1 885 952 340</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) <b>5 365 476 845</b></b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>1 784 118 290</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>3 581 358 555</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les dispositifs concernés par les restes à payer au 31 décembre 2021 sont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la part projets de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) ainsi que la DSIL exceptionnelle, créée en cours de gestion 2020. Les AE engagées au titre de ces dotations pluriannuelles d'investissement génèrent des CP sur plusieurs années.

La DETR correspond à des subventions attribuées aux communes et à leurs groupements sur la base des projets qu'ils présentent. Ces dispositifs sont exécutés de façon différenciée entre les AE et les CP, ces derniers étant mandatés au fur et à mesure de l'avancée des projets sur le terrain. La DPV (créée par la LFI 2009 et renommée en LFI 2015), la DSIL (créée par la LFI 2016), la DSIL exceptionnelle ainsi que la part projets de la DSID (créée par la loi de finances initiale pour 2019 en remplacement de l'ancienne dotation globale d'équipement) sont également exécutées en AE et en CP de façon différenciée selon le rythme d'avancée des projets subventionnés.

Pour la DETR, la DPV, la DSIL et la DSID, la ventilation de la consommation des CP 2021 est effectuée selon le millésime d'AE. La détermination des besoins de CP en 2022 destinés à solder les AE engagées en 2021 et antérieurement ont été actualisées à partir de Chorus et des bilans transmis par les préfetures *via* les remontées d'informations des préfetures.

L'ensemble des autres sous-actions du programme 119 existantes en loi de finances pour 2021 font l'objet d'une délégation en AE = CP. Les crédits non consommés sur ces dotations dues ont été demandés en reports de 2021 sur 2022. Ils sont intégrés aux restes à payer lorsque, pour des raisons de difficultés rencontrées en fin de gestion, seules les AE ont pu être engagées.

Les engagements non couverts par des paiements à la fin de l'année 2021 s'élèvent à 5 498,3 M€. L'augmentation par rapport au 31 décembre 2020 de 513,2 M€ s'explique notamment par le report sur 2021 des AE non engagées en 2020 au titre de la DSIL exceptionnelle, entraînant un volume plus important d'engagement en 2021, ainsi que par la stabilisation ces dernières années des AE ouvertes au titre des dotations d'investissement classiques.

Les AE ouvertes en LFI pour la DPV sont passées de 100 M€ en 2014-2016 à 150 M€ depuis 2017, pour la DETR de 815 M€ en 2015-2016 à 966 M€ en 2017 puis 1 017 M€ en 2018 et 1 046 M€ depuis 2019, pour la DSIL de 546 M€ en 2017 à 570 M€ depuis 2019. Le remplacement de la dotation globale d'équipement (DGE) par la DSID en 2019 génère aussi de nouveaux restes à payer. La DGE était gérée en AE=CP, la totalité des AE engagées en année N était donc couverte par des CP sur le même exercice. La DSID comporte en revanche une part « projets », qui représente 77% de l'enveloppe et qui entraîne des décaissements pluriannuels. En outre, la LFI 2022 a acté la fusion de la part « péréquation » dans la part « projets », de sorte que les restes à payer de la DSID continueront à augmenter dans les années à venir. La mise en place de la DSIL exceptionnelle depuis 2020 génère également des restes à payer.

Le léger ralentissement du rythme de décaissement en CP en 2021 explique également l'augmentation des restes à payer à fin 2021.

Les estimations des CP 2022 sur les engagements non couverts au 31 décembre 2021 (1 784,1 M€, soit +91,4 M€ par rapport à 2020) sont aussi influencées par ces récentes augmentations d'AE concernant les dotations d'investissement pluriannuelles du programme 119.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Soutien aux projets des communes et groupements de communes		1 829 279 990	<b>1 829 279 990</b>	1 606 521 608		<b>1 606 521 608</b>
		1 618 892 156	<b>1 618 892 156</b>	1 525 675 833		<b>1 525 675 833</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		51		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		51		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 829 279 990	1 618 892 104	1 606 521 608	1 525 675 833
Transferts aux entreprises		5 212 761		3 310 267
Transferts aux collectivités territoriales	1 829 279 990	1 611 893 049	1 606 521 608	1 521 263 525
Transferts aux autres collectivités		1 786 295		1 102 042
<b>Total</b>	<b>1 829 279 990</b>	<b>1 618 892 156</b>	<b>1 606 521 608</b>	<b>1 525 675 833</b>

Au titre de l'action n°1 « soutien aux projets des communes et groupements de communes » du programme 119, 1 829,3 M€ d'AE et 1 606,5 M€ de CP ont été inscrits en LFI pour 2021. Les montants exécutés s'élèvent à 1 752,3 M€ en AE et 1 525,6 M€ en CP.

En ce qui concerne les AE, un certain nombre de minoration d'engagements juridiques des exercices antérieurs ont été opérées. Il s'élèvent à 133,4 M€ et s'expliquent par la diminution du coût final de certains projets ou leur abandon. C'est pourquoi la consommation apparaît à un niveau de 1 618,9 M€ en AE, tandis que son niveau réel est de 1 752,3 M€. Ces crédits sont répartis entre les différentes sous-actions :

#### 1. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

En LFI 2021, 1 046 M€ d'AE et 887,8 M€ de CP ont été ouverts, parmi lesquels 32,2 M€ d'AE et 37,8 M€ de CP ont été placés en réserve de précaution initiale et n'ont pas été libérés, en fin d'année, pour financer de nouveaux projets. Au 31 décembre 2021, **la quasi-totalité des AE disponibles a été engagée** pour un montant de 1 013,7 Md€, soit un **taux d'engagement de 99,96 %**.

**La totalité des CP disponibles a également été consommée** à hauteur de 852,9 M€, soit un **taux de consommation de 100,3% des crédits disponibles**. Afin de couvrir les besoins des territoires, une fongibilité interne a été effectuée à hauteur de 2,9 M€ en CP de la DSID vers la DETR. L'exécution 2021 des CP de la DETR est en hausse par rapport à 2019 (+37 M€ par rapport à 2019), mais en diminution par rapport à 2020 (-28,9 M€ par rapport à

2020). Cette diminution est cohérente avec les prévisions de consommation issues des échéanciers (les CP ouverts en LFI 2020 étaient ainsi supérieurs de 13 M€ aux CP ouverts en LFI 2021) et avec le niveau élevé de consommation de CP constaté en 2020 malgré la crise sanitaire, qui avait conduit à une surconsommation de 19 M€ des crédits disponibles financée par fongibilité interne. Par ailleurs, l'absence de dégel des AE pour financer de nouveaux projets de DETR en 2020 et en 2021 a pu également conduire à une inflexion du montant de CP versés par rapport à la prévision initiale.

## 2. Dotation politique de la ville (DPV)

En 2021, les AE de la DPV ont été exonérées de gel afin de traduire l'engagement politique du Gouvernement de favoriser la mobilisation de moyens conséquents en faveur des quartiers prioritaires. En ce qui concerne les CP, 5,5 M€ ont été placés en réserve de précaution initiale sur 129,1 M€ de CP ouverts en LFI.

Au 31 décembre 2021, **la quasi-totalité des AE a été engagée** : 149,7 M€, soit **99,79 %** des crédits disponibles. En CP, la consommation s'est établie à **122,2 M€**, contre 109,6 M€ en 2020 et 120,1 M€ en 2019, ce qui représente **98,81%** des crédits disponibles au titre de cette ligne.

## 3. Dotation de soutien à l'investissement local des communes et de leurs groupements (DSIL) hors abondement exceptionnel

570 M€ d'AE ont été ouverts en LFI 2021 dont 38,1 M€ ont été gelés. Au 31 décembre 2021, la quasi-totalité des AE disponibles (99,98 %) a été engagée.

En CP, 526,3 M€ ont été ouverts en LFI 2021, auxquels ont été appliqués un gel de 22,4 M€, soit un montant disponible de 503,9 M€. Au 31 décembre 2021, **493,3 M€ de CP ont été consommés**. La consommation est plus élevée qu'en 2020 et 2019 (respectivement +48 M€ et +58 M€), et ce malgré la persistance des contraintes liées à la crise sanitaire et à l'engagement des dotations liées au plan de relance (DSIL et DSID « rénovation thermique »). **Le taux de consommation des crédits disponibles s'établit à 97,89%**, soit légèrement moins que les autres dotations de soutien à l'investissement du bloc communal.

En 2021, la DSIL ne fait plus partie des vecteurs retenus pour porter les crédits du « Grand Plan d'Investissement » (GPI).

## 4. Les dotations particulières du BOP n° 1 et de l'action n°1 en AE = CP

Au sein de l'action n°1, cinq dotations font partie des « dotations particulières »[1]. Ces dotations dites « de compensation » sont exonérées de gel car leur montant est calibré au plus juste en loi de finances initiale et elles sont dues aux collectivités au titre de la loi. **63,3 M€ ont été ouverts en AE=CP en LFI 2021**, soit un montant similaire à la LFI 2020.

Dans le détail, la répartition des ouvertures entre dotations de compensation est la suivante :

La **dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité** » (ex-dotation Natura 2000), pour un montant de **10 M€** en AE=CP. Cette dotation traduit l'engagement du Gouvernement d'accompagner les communes qui font face à des charges résultant de leur appartenance à une zone protégée, au titre du dispositif « Natura 2000 » ou des parcs nationaux ou marins.

La **dotation « protection fonctionnelle** », pour un montant de **3 M€** en AE=CP. Cette dotation assure, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la compensation de l'obligation de souscrire une assurance destinée à couvrir les coûts engendrés par l'octroi de la protection fonctionnelle, selon un barème fixé par décret. Cette mesure, issue de la loi « engagement et proximité », permet de sécuriser les élus locaux dans l'exercice de leur mandat. La quasi-totalité des AE et des CP ont également été engagés au cours de l'exercice. Le reliquat de 87€ en AE et 189 € en CP a été demandé en report pour 2022.

Les **4 M€** ouverts au titre de la **dotations communales d'insularité** créée en 2017 ont été consommés en intégralité en 2021.

La **dotations forfaitaire relative à la délivrance des titres sécurisés (DTS)**, qui a pour objet l'accompagnement des communes qui ont sollicité l'installation de stations de recueil des demandes de passeports biométriques et de cartes nationales d'identité, a connu une stabilisation de ses ouvertures, à 45,8 M€ en AE = CP. Au 31 décembre 2021, **40,1 M€ en AE = CP ont été engagés**. La sous-exécution de 5,7 M€, liée à une baisse du nombre de demandes de titres effectuées cette année, a permis de couvrir, en AE, une partie des besoins au titre du fonds de stabilisation des départements et en CP une partie des besoins complémentaires au titre de la DSIL exceptionnelle ainsi que des besoins complémentaires au titre des dotations de compensation du pacte productif.

Sur les 0,5 M€ ouverts en LFI 2021 pour les **indemnités de régie de police municipale (IRPM)**, 0,175 M€ ont été délégués aux préfetures et la consommation a été de 0,175 M€.

[1] Le fonds de stabilisation des départements (FSD) est rattaché à l'action 03

## ACTION

### 02 – Dotation générale de décentralisation des communes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Dotation générale de décentralisation des communes		134 389 284	<b>134 389 284</b>		134 389 284	<b>134 389 284</b>
		135 369 774	<b>135 369 774</b>		135 269 774	<b>135 269 774</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	134 389 284	135 369 774	134 389 284	135 269 774
Transferts aux collectivités territoriales	134 389 284	135 224 774	134 389 284	135 124 774
Transferts aux autres collectivités		145 000		145 000
<b>Total</b>	<b>134 389 284</b>	<b>135 369 774</b>	<b>134 389 284</b>	<b>135 269 774</b>

L'action n° 2 regroupe les crédits de la DGD versée au bloc communal. Elle est affectée :

- au concours particulier relatif à l'élaboration des documents d'urbanisme (23,3 M€) ;
- au concours particulier relatif au financement des services communaux d'hygiène et de santé (« SCHS ») (90,6 M€) ;
- au concours particulier pour l'entretien de la voirie nationale de Paris (15,4 M€) ;
- au concours particulier relatif au financement du transfert des monuments historiques (0,6 M€) ;
- au concours particulier pour le financement du transfert de compétences prévu à l'article L. 631-7-1 du CCH (0,5 M€) ;
- depuis 2021, concours versé à l'Eurométropole de Strasbourg au titre du transfert du réseau routier national non concédé (4,1 M€).

## Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | Justification au premier euro

La réserve de précaution incluant le BOP n°2 des DGD dans son périmètre, le concours « SCHS » a été gelé à hauteur de 74,4 M€ en AE = CP. Le dégel du 15 novembre 2021 a permis de payer l'intégralité de cette dotation. 100 % des AE et des CP ont été consommés en 2021, soit 90,6 M€.

S'agissant des autres sous-actions de l'action n° 2, la quasi-totalité des crédits ouverts en 2021 a été consommée au 31 décembre 2021. Toutefois, 0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP du concours « documents d'urbanisme » n'ont pas pu être exécutés en 2021 dans le cadre d'une reprise progressive des processus de renouvellement de documents d'urbanisme. Ils ont été demandés en report sur l'exercice 2022.

### ACTION

#### 03 – Soutien aux projets des départements et des régions

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	211 855 969	399 616 132	160 572 634	326 606 036
Transferts aux collectivités territoriales	211 855 969	399 616 132	160 572 634	326 424 805
Transferts aux autres collectivités				181 230
<b>Total</b>	<b>211 855 969</b>	<b>399 616 132</b>	<b>160 572 634</b>	<b>326 606 036</b>

L'action n°3 est composée de la **dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)** et du fonds de stabilisation des départements. 211,9 M€ d'AE et 160,6 M€ de CP ont été inscrits en LFI pour 2021. Les montants exécutés s'élèvent à 401,1 M€ en AE et 326,6 M€ en CP.

Comme pour l'action n°1, un certain nombre de minorations d'engagements juridiques des exercices antérieurs ont été opérées sur les AE de l'action n°3. Elles s'élèvent à 1,5 M€ et s'expliquent par l'abandon ou la diminution du coût final de certains projets, ou leur abandon. Ces minorations expliquent que la consommation apparaisse à un niveau de 399,6 M€ en AE, le niveau réel étant de 401,1 M€. Ces crédits sont répartis entre les sous-actions :

#### 1. Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

En 2021, l'architecture de la DSID en deux parts (part « projets » et part « péréquation ») a été maintenue. La LFI 2021 a ouvert 212 M€ en AE et 160,6 M€ en CP dont 48,7 M€ en AE = CP pour la part péréquation de la DSID. Ces crédits ont été engagés en quasi-totalité au 31 décembre 2021, à l'exception des crédits pour deux collectivités qui ont été demandés en reports sur 2022.

Diminués de la réserve de précaution, les crédits disponibles pour la part projets étaient de **152,2 M€ en AE et 107,1 M€ en CP**. Au 31 décembre 2021, **la quasi-totalité des AE a été engagée. La consommation des CP a continué d'augmenter** (+14,8 M€ par rapport à l'exécution 2020 et +65,6 M€ par rapport à l'exécution 2019) **mais est restée néanmoins inférieure à la prévision d'exécution pour 2021**. En fin de gestion, les CP restants de la DSID ont été fongibilisés au sein du BOP n°1, pour couvrir à hauteur de 2,9 M€ le besoin complémentaire de CP au titre de la DETR, mais également à hauteur de 5,3 M€ le besoin complémentaire de CP au titre de la DSIL exceptionnelle. Le reliquat au 31 décembre de 29,4 M€ peut s'expliquer par les difficultés économiques conjoncturelles (pénuries de main d'œuvre et de matières premières) qui ont ralenti l'exécution des travaux et donc la transmission aux collectivités des

demandes de paiement. Cette différence avec la consommation prévisionnelle ne s'accompagne pas d'une augmentation des minorations d'AE engagées et constitue donc un report de charge sur les exercices suivants. Les échéanciers seront réactualisés en conséquence en 2022.

## 2. Fonds de stabilisation des départements

Le **fonds de stabilisation des départements** est un dispositif de soutien vertical aux départements de métropole et d'outre-mer connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH). La loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 (LFR IV) a ouvert 200 M€ en AE = CP pour le fonds de stabilisation des départements. Conformément à l'accord de méthode signé entre l'État et les départements en décembre 2020, 115 M€ ont été délégués en AE = CP et consommés en 2020, tandis que les 85 M€ restants ont été demandés et obtenus en reports sur 2021. Afin d'atteindre en 2021 un niveau d'engagement de 200 M€ en AE = CP, le reliquat (soit 115 M€ en AE = CP) a été couvert par fongibilité interne à hauteur de 5,7 M€, dégel à hauteur de 81,2 M€ en AE et ouvertures de crédit en LFR pour 28,1 M€ en AE et 115 M€ de CP. Au 31 décembre 2021, **la totalité des crédits ouverts en AE = CP a été consommée.**

## ACTION

### 04 – Dotation générale de décentralisation des départements

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Dotation générale de décentralisation des départements		265 737 281	<b>265 737 281</b>		265 737 281	<b>265 737 281</b>
		265 722 893	<b>265 722 893</b>		265 722 893	<b>265 722 893</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	265 737 281	265 722 893	265 737 281	265 722 893
Transferts aux collectivités territoriales	265 737 281	265 722 893	265 737 281	265 722 893
<b>Total</b>	<b>265 737 281</b>	<b>265 722 893</b>	<b>265 737 281</b>	<b>265 722 893</b>

L'action n° 4 du programme 119 regroupe les crédits affectés en 2021 à la dotation générale de décentralisation (DGD) de droit commun des départements (264,3 M€) et à la dotation générale de décentralisation fluviale compensant les charges du transport scolaire fluvial de personnes en Guyane (1,5 M€).

La consommation des crédits de ces DGD a été quasi-intégrale en AE et en CP.

## Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | Justification au premier euro

### ACTION

#### 05 – Dotation générale de décentralisation des régions

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Dotation générale de décentralisation des régions		1 206 389 413 1 206 342 761	<b>1 206 389 413</b> <b>1 206 342 761</b>		1 206 389 413 1 206 342 761	<b>1 206 389 413</b> <b>1 206 342 761</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 206 389 413	1 206 342 761	1 206 389 413	1 206 342 761
Transferts aux collectivités territoriales	1 206 389 413	1 206 342 761	1 206 389 413	1 206 342 761
<b>Total</b>	<b>1 206 389 413</b>	<b>1 206 342 761</b>	<b>1 206 389 413</b>	<b>1 206 342 761</b>

L'action n° 5 regroupe les crédits affectés :

- à la dotation générale de décentralisation (DGD) de droit commun attribuée aux régions, qui assure la compensation financière des transferts de compétences (598,6 M€) ;
- à la DGD attribuée à la collectivité de Corse en application de l'article L. 4425-26 du code général des collectivités territoriales (187,0 M€) ;
- à la DGD attribuée à Île-de-France Mobilités en application de la loi du 13 août 2004 (128,1 M€) ;
- depuis 2021, à la **dotation de compensation pour pertes de frais de gestion de la taxe d'habitation** liée à la compensation à l'euro près pour les régions des conséquences de la réforme de la fiscalité locale votée en loi de finances pour 2020. Cette nouvelle sous-action est dotée de 292,7 M€ en AE = CP.

La consommation des crédits de la DGD des régions a été intégrale en AE = CP.

### ACTION

#### 06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Dotation générale de décentralisation concours particuliers		253 612 266 270 785 525	<b>253 612 266</b> <b>270 785 525</b>		253 612 266 270 779 530	<b>253 612 266</b> <b>270 779 530</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	253 612 266	270 785 525	253 612 266	270 779 530
Transferts aux entreprises		10 177 204		10 177 204
Transferts aux collectivités territoriales	253 612 266	254 581 166	253 612 266	254 575 171
Transferts aux autres collectivités		6 027 155		6 027 155
<b>Total</b>	<b>253 612 266</b>	<b>270 785 525</b>	<b>253 612 266</b>	<b>270 779 530</b>

La DGD concours particuliers comprend :

- les concours organisation et financement transports urbains (87,9 M€) ;
- les concours aux ports maritimes (53,3 M€) ;
- les concours aux bibliothèques municipales, intercommunales et départementales (88,4 M€) ;
- la DGD aérodromes (4,1 M€) ;
- la DGD domaine public fluvial (2,7 M€) ;
- depuis 2021, **trois nouvelles dotations correspondant à la compensation à diverses entités des conséquences de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels** (dans le cadre du « Pacte productif ») : compensation des contributions fiscalisées pour les syndicats intercommunaux, compensation de la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA) pour la région Île-de-France et compensation de la taxe GEMAPI des communes et EPCI. Ces trois nouvelles compensations sont valorisées en LFI 2021 à hauteur de 17 M€ en AE = CP, plus 2,2 M€ en AE = CP ouverts en cours de gestion en raison d'une révision à la hausse des besoins

Les crédits en AE = CP ont été consommés en quasi-totalité au 31 décembre 2021 pour les DGD concours particuliers. Les crédits non consommés ayant vocation à être intégralement consommés, ceux-ci ont été demandés en report sur 2022.

Concernant les AE de la DGD « bibliothèques », la demande de report est la conséquence directe du phasage des mouvements de crédits opérés au titre du plan de relance sur 2021 et 2022 pour une DGD gérée annuellement en AE=CP. Pour mémoire, 30 M€ en AE et 15 M€ en CP ont été transférés sur le programme 119 dans le cadre du décret de transfert n° 2021-84 du 28 janvier 2021. Ce mouvement a donc vocation à être complété en gestion 2022 par un second transfert à hauteur du solde de 15 M€ en CP.

## ACTION

## 08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Concours exceptionnels pour l'achat de masques		80 000 000 93 675 654	80 000 000 93 675 654		98 834 515	0 98 834 515

## Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

Programme n° 119 | Justification au premier euro

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	80 000 000	93 675 654		98 834 515
Transferts aux collectivités territoriales	80 000 000	93 674 804		98 816 155
Transferts aux autres collectivités		850		18 360
<b>Total</b>	<b>80 000 000</b>	<b>93 675 654</b>		<b>98 834 515</b>

L'action 8 « concours exceptionnel masques » est dédiée au remboursement partiel par l'État de l'achat de masques effectué par les collectivités territoriales entre le 13 avril et le 1er juin 2020. Pour mémoire, en 2020, 134,2 M€ en AE et 129,1 M€ en CP ont été engagés. Tous les dossiers éligibles n'ont cependant pas pu être payés avant la fin de gestion 2020. Les reliquats des crédits non consommés par les UO en 2020 ont été obtenus en report sur l'exercice 2021 pour couvrir les besoins au titre des masques.

**La LFI 2021 a ouvert 80 M€ d'AE supplémentaires**, minorées d'un **gel de 3,7 M€**. Le dégel (à hauteur de 3,7 M€) ainsi qu'une ouverture de 12,6 M€ d'AE en LFR ont permis de couvrir les besoins complémentaires sur la ligne. En CP, le besoin a été intégralement couvert par les ouvertures en LFR pour 2021, à hauteur de 86,9 M€.

Au 31 décembre 2021, **la totalité des crédits a été consommée, soit 93,7 M€ en AE et 98,8 M€ en CP**. Au total, sur les exercices 2020 et 2021, ce sont donc **227,9 M€** qui ont été consommés en AE=CP au titre de ce dispositif. Ce dispositif n'a pas vocation à être reconduit en 2022.

## ACTION

### 09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle		377 401 038	0	100 000 000	158 202 104	100 000 000
			<b>377 401 038</b>			<b>158 202 104</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		377 401 038	100 000 000	158 202 104
Transferts aux ménages				166 170
Transferts aux entreprises		4 871 329		2 440 788
Transferts aux collectivités territoriales		371 902 485	100 000 000	153 781 331

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités		627 224		1 813 815
<b>Total</b>		<b>377 401 038</b>	<b>100 000 000</b>	<b>158 202 104</b>

**En 2020**, un milliard d'euros en AE de DSIL ont, à titre exceptionnel, été ouverts en LFR III afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leurs groupements sur les exercices 2020-2021. Cette enveloppe a été rapportée à **950 M€** par le décret n°2021-84 du 28 janvier 2021 portant transfert de crédits.

Fin 2020, 575 M€ en AE avaient été consommées, le reliquat ayant été demandé et obtenu en report sur 2021. En tenant compte des annulations de crédits en cours de gestion et des corrections d'erreurs d'imputation, **375 M€ ont ainsi été engagés en 2021**, soit la quasi-totalité des AE reportées. Ce montant diffère de celui enregistré dans Chorus (377,4 M€). Il tient compte à la fois de corrections d'imputation qui apparaissent en minoration négative (à hauteur de 4 M€) et d'autres minorations (pour environ 1,6 M€).

100 M€ en CP ont été ouverts en LFI 2021 au titre de la part exceptionnelle de DSIL. Cette enveloppe a été minorée de 21 M€ par le décret de transfert du 28 janvier 2021, tandis que la réserve de précaution est également venue minorer les ouvertures à hauteur de 4,3 M€. **Le disponible en début de gestion s'élevait ainsi à 74,7 M€.**

Au 31 décembre 2021, **158,2 M€** ont été consommés, soit un taux de consommation de **190 %** des crédits disponibles en début de gestion. Le besoin complémentaire, s'élevant à **83,5 M€**, a été financé par plusieurs mouvements en gestion. Le dégel intégral de la réserve de précaution a permis d'abonder cette ligne à hauteur de **74,7 M€ en CP**. Le besoin complémentaire a par ailleurs été financé par la sous-exécution de la DTS à hauteur de **3,5 M€** et par un mouvement de fongibilité depuis les CP ouverts au titre de la DSID à hauteur de **5,3 M€**.

**Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements**

Programme n° 119 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>200 000</b>				<b>200 000</b>	
Transferts	200 000				200 000	
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>	<b>103 597</b>	<b>57 003</b>				<b>5 180</b>
Transferts	103 597	57 003				5 180
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>						<b>19 001</b>
Transferts						19 001
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>		<b>227 700</b>			<b>149 600</b>	<b>564 786</b>
Transferts		227 700			149 600	564 786
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>	<b>1 000 000</b>					<b>300 000</b>
Transferts	1 000 000					300 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>1 400 000</b>					<b>420 000</b>
Transferts	1 400 000					420 000
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>		<b>60 000</b>				<b>140 000</b>
Transferts		60 000				140 000
<b>Total</b>	<b>2 703 597</b>	<b>344 703</b>			<b>349 600</b>	<b>1 448 967</b>
Total des transferts	2 703 597	344 703			349 600	1 448 967